

Pendant les vacances,

ANIMAUX.

Partir en vacances avec son chat ou son chien est souvent compliqué. Pour ceux qui y renoncent, de nouvelles solutions de garde se développent.

« **P**rendre l'avion pour partir en vacances à l'étranger ? On n'y pense même pas. Je le savais dès le départ : ce chien-là en particulier, c'est un vrai pot de colle. J'en connais un qui s'est laissé dépérir quand ses maîtres l'ont fait garder. Le bouvier bernois, tu sais qu'il ne te lâchera pas et que tu en prends pour dix ans. » Résultat, quand la famille de ce photographe rouennais part en villégiature, c'est jamais sans Elliott, 3 ans et 58 kg, autant dire un bagage encombrant.

Un « membre de la famille »

Les vacances avec son chien (présent dans 6,5 millions de foyers français) ou son chat (7,5 millions) relève du casse-tête, voire de la corvée selon un sondage d'Ipsos Osbserver - Mars Petcare (*). Le Dr Matthieu Broussois, de la clinique vétérinaire Beauvoisine à Rouen, confirme : « C'est difficile de voyager avec son animal, le



PHOTO BORIS MASLARD
L'emmener ou pas, c'est une question qu'il faut se poser, de préférence avant d'adopter un animal

chien notamment, parce qu'il y a très peu d'endroits publics qui l'acceptent. » La Fondation 30 millions d'amis a publié sur son site Internet une carte interactive des lieux « pet friendly ». « Aucune plage de Seine-Maritime ne les accepte, note le véto. Généralement ils sont tolérés tenus en laisse, mais il n'y a nulle part de démarche d'accueil où les chiens sont désirés. » D'après le sondage précité, 78 % des personnes interrogées trouvent que les infrastructures de vacances (hôtels, locations, campings...) ne sont pas adaptées à l'accueil de nos amies les bêtes. L'autre solution (à part l'abandon), c'est donc de les faire

garder. Encore faut-il se lever tôt. Catherine, infirmière libérale à Saint-Léger-du-Bourg-Denis en Seine-Maritime, a galéré pour trouver une adresse pour Sweetie, sa chienne labrador de 12 ans qui souffre d'insuffisance rénale. « Parce qu'il y a chenil et chenil ! Après une mauvaise expérience, on en a trouvé un à 60 km de la maison. J'avais aussi mis une annonce sur le Bon Coin, pour éventuellement garder le chien de la voisine en retour. Ça a failli se faire. Mais on s'en fiche de faire des kilomètres, tant qu'elle est bien... »

Car le chien n'est plus méchant, confiné au rôle de gardien de la

maison. « L'animal de compagnie est de plus en plus considéré comme un membre de la famille à part entière, analyse le Dr Broussois. De la même manière que vous ne confiez pas votre enfant à n'importe qui, vous n'allez pas laisser votre animal n'importe où. Mais les gens voudraient des pensions 4 étoiles, et leur chien se retrouve dans une cage... » En plus, ce n'est pas donné. Dix euros par jour minimum pour une pension de base, jusqu'à 50 euros pour des prestations plus haut de gamme (genre des câlins et des promenades).

Une autre formule fait désormais concurrence aux pensions : le

« dog-sitting » ou « cat-sitting », c'est-à-dire la garde à domicile. Thierry Follet a créé au Havre la société Canin Services en 1996. L'été, cet ancien maître-chien limite ses interventions à une dizaine pour proposer « un service de qualité ». Pour 18 euros la journée, il passe trois fois nourrir et caresser le chat ou balader le chien à votre place. Titulaire d'un certificat de capacité délivré par la préfecture, ce professionnel met en garde contre les opportunistes : « Avec la crise, beaucoup de particuliers s'improvisent gardiens d'animaux pour arrondir les fins de mois. Le problème, c'est qu'ils ne sont pas couverts par les assurances en cas de pépin. Si le chien que vous promenez saute sur un autre, vous faites quoi ? C'est un métier », défend l'éducateur canin.

La personne de confiance

Les vétérinaires voient d'un bon œil ce mode de garde qui permet à l'animal de garder ses repères et les odeurs familières de son environnement. En même temps, « pour changer la litière du chat et lui donner des croquettes, il n'y a pas besoin d'être un expert. Et la probabilité que votre chien se fasse attaquer par un autre est assez faible. L'essentiel est de trouver la personne de confiance », souligne Matthieu Broussois. Les retardataires qui n'ont pas encore de solution pour l'été peuvent toujours demander conseil à leur vétérinaire.

SANDRINE GROSJEAN

(*) Campagne « Ils partent avec nous », 2013

Sur les galets, pas toujours les bienvenus...

Le littoral ne met pas les chiens au pas de la même manière. Selon les communes, ils sont plus ou moins admis à se balader toute l'année sur les plages de galets. Au Havre et à Dieppe, ils ont accès au site en gros en automne et en hiver. Avant la haute saison en somme. Sur la zone d'estran, et toute la partie de galets, Porte Océane, les toutous ne sont plus admis entre le 1er avril et le 30 septembre. « Il y a assez de pancartes, nous sommes suffisamment informés. Le reste de l'année, on en profite. L'été, nous avons le droit de les tenir en laisse sur la digue-promenade et la contre-allée. Pas si mal », raconte Aline, la quarantaine, très informée des us et coutumes de

sa ville, qui promène un charmant cocker. Même autorisation saisonnière à Dieppe où la présence des chiens n'est pas possible du 15 juin au 15 septembre dans la zone comprenant « le cordon de galets et l'avant-plage sableuse ». Déclarée grande « cause locale », les déjections canines sont ici une préoccupation récurrente. « C'est pour cette raison que les pelouses de la plage, les plus vastes d'Europe, sont formellement interdites, sauf la partie Est. Mais, les déjections doivent être ramassées immédiatement. C'est comme sur la plage en dehors de l'été : les chiens sont les bienvenus s'ils sont tenus en laisse et si leurs maîtres gèrent leurs crottes », ex-

plique-t-on à la mairie.

À Fécamp et Etretat, la politique est plus simple, voire radicale : pas d'animaux domestiques sur les plages. « Tout simplement parce qu'en Normandie, dès qu'il y a un rayon de soleil, il y a du monde. Nous souhaitons donc protéger cet espace toute l'année, pas seulement fréquenté par les touristes », explique Pierre-Antoine Dumarquez à la direction des services techniques de la Ville de Fécamp. Même raisonnement à Etretat. Franck Cottard, le maire, reconnaît qu'il n'y a « pas de raison de plus interdire en novembre qu'en juillet. Le message passe plutôt bien. Normal : les propriétaires de chiens sont aussi des baigneurs ! » Sous et sur les

falaises, les chiens tenus en laisse sont tolérés. Même si ce n'est pas toujours simple de vérifier le « bon comportement » des maîtres. Comme cela n'est pas plus évident de les fliquer sur la plage. Des amendes (à 35 € pour la plupart des communes jusqu'à une convocation au tribunal) sont prévues pour les récalcitrants qui laissent leur animal errer sur les galets, avec déjection « en cadeau ». Mais la plupart des municipalités reconnaissent privilégier l'éducation, le dialogue et la prévention. Fécamp lance cet été sa première campagne de sensibilisation ce slogan évocateur « Sac en main, des crottes en moins »...

PA.L.